

VILLE DE HEM

Convention portant sur la réalisation de 3 ateliers Massage Bébé

Entre les soussignés :

**Le prestataire,
Raison sociale :**

Auto entrepreneur
11 rue Léon Gambetta
59510 HEM

Téléphone :

06.32.25.05.75

Siret :

485 000 723 000 42

Représentée par :

Claire TOMATELLI

Qualité :

Kinésithérapeute

Organisateur et financeur :

Ville de Hem

Adresse :

42 rue du Général Leclerc
59510 HEM

Téléphone :

03 20 66 58 43

Représenté(e) par :

Francis VERCAMER

Qualité :

Maire

Il a été convenu ce qui suit :

Claire Tomatelli fournira à l'organisateur une animation à destination des enfants dans le cadre de trois ateliers « Massage Bébé » à destination des enfants de 0 à 2 ans, les vendredis 28 Mars 2024 à 9h30, 16 mai à 9h30 et 18 octobre à 9h30.

La prestation sera animée par Claire Tomatelli.

Les ateliers des vendredis 28 mars, 16 mai et 18 octobre 2025 seront des ateliers Massage Bébé, pour les enfants âgés de 0 à 2 ans.

Le public sera orienté par la structure organisatrice.

Les ateliers se dérouleront dans des locaux de la Maison de la Petite Enfance, 124, rue des Ecoles à HEM.

Cette action pourra être reportée en fonction de l'évolution de la crise sanitaire.

Cette prestation sera facturée à l'organisateur :

- La Ruche de la Maison de la Petite Enfance de la Ville de Hem : 300 euros TTC

L'organisateur s'engage à payer la prestation 2025, sur présentation d'une

facture établie par le prestataire et déposée sur le portail « CHORUS », comme suit :

- 300 euros TTC après service effectué.

Le prestataire sera payé uniquement après chaque intervention faite.

L'organisateur – la Ville de Hem – s'engage à :

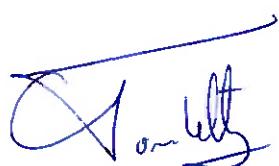
- Orienter les bénéficiaires soit directement, soit via les partenaires prescripteurs
- Limiter l'effectif en fonction des possibilités
- Garantir la sécurité des participants lors des sessions

Le prestataire – Claire TOMATELLI- s'engage à :

- Fournir les ateliers conformément aux termes de la présente convention
- En cas d'empêchement de l'intervenant,
 - o Soit à fournir, dans la mesure du possible, un autre intervenant à l'organisateur,
 - o Soit à reporter l'atelier en accord avec la structure de la Maison de la Petite Enfance de la Ville de Hem.

Fait en trois exemplaires, le 17/3/25 Hem.

Pour Claire TOMATELLI
Le représentant,



Pour la Ville de Hem
Le Maire,
Francis VERCAMER